

RÉUNION 1^{er} septembre 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : MM CAZALETs, PIERAGNOLO, BOURROUILH, GOICOCHEA, PUHARRE
Mme LEMBEYE, Mme LAVAUZELLE, Mme ROUGIER

Absent : Mme Le DOUARON, Mme DODOGARAY

Excusés : M TARDAN, M DINAND (donne pouvoir à M GOICOCHEA), Mme CHOPIN (donne pouvoir à M CAZALETs), Mme SAUVÉ (donne pouvoir à Mme LEMBEYE)

Secrétaire : M CAZALETs

Convocation : 26/08/2021

Plusieurs points sont à ajouter à l'ordre du jour :

- annulation d'un titre de perception ;
- demande d'un prêt à la banque des Territoires ;
- choix d'un maître d'œuvre pour la mise en séparatif des eaux pluviales.

En préambule, Madame le Maire demande s'il y a une observation supplémentaire au procès-verbal du 02/08/2021

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02/08/2021 est donc approuvé et signé.

1 : N° 01-09-2021 : Vote de subventions aux associations suivantes : Pierres Lyriques, chats citoyens, pétanque, MMN, SCAN, Donneurs de sang, Sans Toit ni loi, Judo, Alto en Béarn, Stade Navarrais Rugby, Pelote, EABN, CHAR

La commission en charge des associations propose au Conseil Municipale de voter les subventions attribuées aux associations citées dans l'objet de la délibération comme suit :

Association	Subvention accordée
Pierres Lyriques	1000 €
Chats citoyens,	285 €
Pétanque	100 €
MMN	2000 €
SCAN	2900 €
Donneurs de sang	298 €
Sans Toit ni loi	285 €

Judo	1158 €
Alto en Béarn	1500 e
Stade Navarrais Rugby	3350 €
Pelote	1185 €
EABN	1000 €
CHAR	750 €
Total	15 811 €

Ces subventions concernent les associations qui ont organisé des animations durant l'année, et les associations sportives. Le montant de ces subventions a été construit sur la base des subventions antérieurement attribuées à ces associations, et après étude de leurs comptes et de leur rapport d'activité. Ces analyses ont par ailleurs conduit à modifier ou supprimer les subventions d'associations qui n'étaient pas dépendantes de cette aide de la commune.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

2 : N° 02-9-2021 Attribution d'une subvention au Stade Navarrais Football

De même que pour les autres clubs sportifs, une subvention est proposée à hauteur de 1820 €. Cette subvention est votée séparément pour permettre à M Cazalets, membre de l'association, de ne pas prendre part au vote.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 10

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : N° 03-9-2021 Demande de prêt auprès de la banque des Territoires

La mise en séparatif des réseaux d'assainissement nécessite pour la commune d'effectuer des travaux sur le réseau d'eaux pluviales. Une première tranche est actuellement en cours de réalisation en parallèle des travaux sur les eaux usées, et deux autres tranches sont prévues en 2022 et 2023. Une demande de prêt est en cours d'élaboration pour bénéficier des conditions avantageuses offertes par la Banque des Territoires sur ce genre de programmes, et financer ainsi les 200 000 évalués par la Plan Pluriannuel d'Investissement.

Il est donc proposé au Conseil de donner mandat à Mme le Maire pour solliciter la Banque des Territoires pour un prêt à hauteur de 200 000 euros.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : N° 04-9-2021 Convention de maîtrise d'œuvre avec l'APGL pour l'élaboration des solutions de mise en séparatif des eaux pluviales et usées

Afin d'accompagner la commune dans l'opération décrite dans la délibération précédente, il est proposé de mandater l'APGL pour assurer la maîtrise d'œuvre. Une offre a été adressé à la

commune pour 24 demi-journées à 278 €. Cela porte le total de la prestation à 6672 € pour les programmes des années 2022 et 2023.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5 : N° 05-9-2021 Annulation d'un titre de perception

Un mois de loyer de bail communal est dû depuis 2018, à hauteur de 300 euros, car un engagement avait été passé avec l'équipe municipale précédente mais n'avait pas été traduit par une délibération. Une annulation de ce type pour un exercice comptable antérieur doit être votée par le conseil municipal. Cette annulation est soumise au vote.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

6 : N° 06-9-2021 Activités périscolaires

Une séance hebdomadaire (32 séances à 25 euros) est maintenue pour l'animation périscolaire par l'association Libre Cours. Ces animations seront suivies comme cette année par une exposition. La prestation totale est de 1420€, incluant 16h de préparation à 320€ et 300 € de matériel.

Il est proposé au Conseil d'adopter le devis proposé par l'association Libre Cours.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Divers

126 élèves sont inscrits à l'école primaire, dont 46 en maternelle.

Le même protocole COVID est imposé (masque à l'intérieur des classes, pas de masque à l'extérieur...). Les services civiques permettront à la commune de faire face aux nécessités de présence du matin, midi et soir, en soutien aux employés municipaux. Il n'y aura plus de recours aux personnels missionnés par Emploi Services.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 6 délibérations : du n° 01-09-2021 au n° 06-09-2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle, absente
PUHARRÉ Michel,	BOURROUILH Joel,
ROUGIER Tiphaine	LAVAUZELLE Nadia
CAZALETTS Henri	TARDAN Emile, excusé
CHOPIN Marjorie excusée	LE DOUARON Anne absente
DINAND Jacques, excusé	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali, excusée	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc	

